



Ville de Palavas-les-Flots – Hérault

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Délégation de service public pour l'exploitation du Cinéma municipal Jean Marais au Nautilus

1° Identification du pouvoir adjudicateur « Nom et adresse » :

Nom officiel : Mairie de Palavas les Flots

Adresse postale : Hôtel de Ville

16 Boulevard Maréchal Joffre - BP 106

34250 Palavas les Flots – France

Point de contact : Administration Générale- M. Jérôme THEROND

Courriel : mairie@palavaslesflots.com

Téléphone : 04 67 07 73 00

Fax : 04 67 07 73 01

Adresse internet : www.palavaslesflots.com

2° « Communication » :

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

Mairie de Palavas les Flots, Service Administration Générale, Hôtel de ville, 16 Boulevard Maréchal Joffre -BP 106 - 34250 Palavas les Flots.

Courriel : mairie@palavaslesflots.com

Site internet : www.palavaslesflots.com rubrique : marchés publics

Adresse URL : <http://www.palavaslesflots.com/view/2491-Marches-publics.html>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Le point de contact susmentionné.

Les candidatures et les offres doivent être envoyées au point de contact susmentionné.

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : URL : <http://www.palavaslesflots.com/view/2491-Marches-publics.html>

Lieu de dépôt des candidatures et offres :

Les candidatures, les offres et participations doivent être envoyées conjointement au point de contact susmentionné par pli recommandé avec accusé de réception ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessus sous double enveloppe. Une enveloppe intérieure portera la mention « Candidature pour la délégation de service public d'organisation de spectacles de théâtre & variétés et animations artistiques – Ne pas ouvrir ». Une autre enveloppe intérieure portera la mention « Offre pour la délégation de service public d'organisation de spectacles de théâtre & variétés et animations artistiques – Ne pas ouvrir ». La transmission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

3° « Intitulé » :

Délégation de service public pour l'exploitation, la programmation et la projection d'œuvres cinématographiques au cinéma municipal « Jean Marais » au Nautilus à Palavas-les-Flots, par voie d'affermage, pour une période de 5 ans (cinq ans) à compter de la notification du contrat.

Durée du contrat de délégation de service public : 5 ans (cinq ans) à compter de la notification du contrat.

4° « Description des prestations » :

Le délégataire s'engage à assurer l'organisation de séances de projection d'œuvres cinématographiques dans la salle de cinéma municipal Jean Marais tout le long de l'année et qui respecteront la décence et les bonnes mœurs.

Le Fermier aura seul, à l'exclusion de toute autre personne physique ou morale, la responsabilité de l'organisation des séances de projection durant toute la durée du contrat, le paiement des droits et impôts liés à cette activité.

Pour cela, il devra assurer la gestion et l'exploitation de la salle Jean Marais au Nautilus lors des séances de projection.

L'affermage comprend notamment :

Un minimum de six projections de films tous publics de styles différents, chaque semaine dont :

- 1 projection destinée aux enfants,
- 1 projection destinée aux adolescents.

La Ville de Palavas les Flots met à la disposition du délégataire les installations nécessaires au fonctionnement des activités.

Le délégataire sera rémunéré par les recettes générées par la vente des billets d'entrée aux diverses séances de projection, les recettes conséquentes d'annonces publicitaires seront au bénéfice du Fermier.

La description des prestations est énoncée dans les documents du marché notamment dans le règlement de consultation.

5° « Critères d'attribution » : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents de consultation.

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents de consultation notamment dans le règlement de consultation.

6° « Conditions de participation » :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Les candidats devront produire les pièces suivantes :

- lettre de candidature en langue française datée et signée précisant l'identité du candidat (nom ou dénomination et adresse du siège social),
- forme juridique de l'exploitation. Si société : statuts à jour, délibération du Conseil d'administration ou tout document justifiant du pouvoir du signataire de la candidature,
- toutes les pièces permettant d'apprécier les garanties professionnelles et financières du candidat (références) et son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité du service public devant les usagers. Si le candidat est titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles il devra en joindre une copie.
- extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés (K bis de moins de trois mois),
- références bancaires,
- qualifications et références du candidat pour des prestations similaires,
- attestation sur l'honneur que le candidat est à jour du paiement de ses impôts et de ses cotisations. Le candidat devra produire le certificat annuel du comptable du Trésor,
- attestation sur l'honneur du candidat établissant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1 et -2, L.8221-3, L8221-5, L.8251-1, L5221-11, L5221-8, L.8231-1, L.8241-1 et 8241-2 du Code du travail,
- attestation sur l'honneur du candidat qu'il respecte l'article L. 5212-1 du Code du travail,

- attestation d'assurance,
- note de motivation dans laquelle le candidat entend mener à bien l'activité déléguée (moyens humains et matériels),
- bilan et annexes, compte d'exploitation et de résultat ainsi que le rapport du commissaire aux comptes pour les trois derniers exercices si l'entreprise bénéficie de cette antériorité.

Capacité économique et financière : critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de consultation.

Capacité technique et professionnelle : critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de consultation.

7° Date limite de remise des candidatures et réception des offres :

La date limite de réception des dossiers (candidature et offre) est fixée au 26 juin 2017 à 17h00.

8° Durée de validité des offres : 180 jours

9° Date d'envoi du présent avis à la publication : le 16 mai 2017

- Affichage en mairie le 16 mai 2017
- Site internet de la ville le 16 mai 2017
Adresse URL : <http://www.palavaslesflots.com/view/2491-Marches-publics.html>
- BOAMP le 16 mai 2017 référence annonce n° 17- 68141

10° Cadre de la consultation :

Délégation de service public en application de l'article L. 1411- 1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession - Délibération du Conseil municipal n° 56/2017 du 16 mars 2017

11. Renseignements complémentaires :

Attention : La candidature et l'offre doivent être présentées conjointement et devront parvenir sous le même pli. Se référer au règlement de consultation. Les candidatures seront examinées avant les offres.